



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



14 NOV. 2022

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le

SNIA Sud-Est

DDTM 83

*Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques*

Mail : Transmission par web

Nos réf. : 12606

Vos réf. :

Affaire suivie par : Vincent Selles

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 42 33 78 57

Objet : Avis DGAC sur PC 083 026 22 O0005 – SOLAIRE D002

Madame, Monsieur

Vous avez sollicité l'avis de la DGAC concernant le projet de réalisation d'une centrale solaire au sol située sur la commune de Cabasse (83).

Les dispositions de la Direction Générale de l'Aviation Civile en vigueur, concernant les projets d'installations de panneaux ou parcs photovoltaïques à proximité des aérodromes, sont définies dans sa note d'information technique EDITION N° 4 en date du 27 juillet 2011, sous-titrée « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NIT_Photovoltaïque_V4_signée_27juillet11.pdf

Au regard de cette note d'information technique (NIT), aucun aérodrome ou héliport ne se trouve à moins de 3 km d'un point de la zone d'étude.

Par conséquent, nos services n'émettent pas d'objection à ce projet.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE